

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Compte rendu de la quatrième séance plénière

6 mars 2013: 9h15-11h15

Président: Ø. Størkersen (Norvège)
Secrétariat: J. Scanlon
J. Barzdo
Rapporteurs: J. Caldwell
P. Cremona
A. Mathur
R. Parry-Jones

Le Mexique attire l'attention de la Conférence sur le décès du Président du Venezuela, M. Hugo Chavez. La Conférence observe une minute de silence en hommage au défunt Président.

Le Bahreïn, récemment devenu Partie à la Convention, adresse ses remerciements à la Thaïlande et au Secrétariat et donne des précisions sur les mesures qu'il met en place pour appliquer la Convention.

La Présidente du Comité de vérification des pouvoirs annonce que les pouvoirs de 136 Parties ont été acceptés.

Questions administratives

4. Règlement intérieur

L'Afrique du Sud, en sa qualité de présidente du groupe de travail informel sur le point 4 de l'ordre du jour, signale qu'en dépit de longues discussions, le groupe de travail n'est pas parvenu à un consensus sur les propositions figurant dans les documents CoP16 Doc. 4.2 (Rev. 1) et Doc. 4.3 (Rev. 1), ni sur la majorité nécessaire pour modifier le Règlement intérieur. Elle propose de former un groupe de travail pour débattre plus avant de ces propositions pendant la période intersessions et rendre compte à la CoP17. L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, soutient cette proposition mais pense que la question des votes à scrutin secret doit être tranchée au cours de la présente séance. Le Mexique est d'avis qu'il est encore possible de parvenir à un consensus, mais la Chine n'est pas d'accord et demande qu'il soit procédé à un vote sur l'appel fait par le Japon, lors de la séance précédente, de la décision du Président comme quoi le règlement intérieur pouvait faire l'objet d'amendements à la majorité simple. La Guinée, le Japon, le Koweït et le Qatar soutiennent cette demande. Constatant que les discussions du groupe de travail n'ont pas permis d'aboutir à un consensus sur ce point, le Président accepte de soumettre au vote l'appel du Japon.

A la demande du Président, le Secrétariat explique que voter 'oui' signifiera que l'on approuve l'appel et que l'on est favorable à ce que tout amendement du règlement intérieur soit voté à la majorité des deux tiers. Inversement, voter 'non' signifiera que l'on rejette l'appel et que l'on est favorable à ce que tout amendement du règlement intérieur soit voté à la majorité simple. La Chine demande que le vote relatif à l'appel du Japon ait lieu à bulletins secrets. Cette demande est appuyée par 25 Parties, citées par le Président. Le résultat du vote à bulletins secrets est de 71 voix pour, 56 voix contre et trois abstentions. L'appel est donc accepté. On précise par conséquent que toute proposition d'amendement du règlement intérieur devra obtenir la majorité des deux tiers pour être acceptée.

4.2 Proposition pour améliorer la transparence des votes lors des sessions de la Conférence des Parties

L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, présente le document CoP16 Doc. 4.2 (Rev. 1) et la proposition visant à amender l'article 25, paragraphe 2, de sorte que toute demande visant à ce qu'un vote ait lieu à bulletins secrets nécessite une majorité simple pour être acceptée.

L'Indonésie fait observer qu'en 1994, date de l'adoption du règlement en vigueur sur les scrutins à bulletins secrets, 10 Parties représentaient 8 % du nombre total des Parties, alors qu'il faudrait aujourd'hui 14 Parties pour atteindre ce même pourcentage. La Colombie propose d'amender la proposition figurant dans le document de sorte que toute demande de scrutin à bulletins secrets nécessite l'appui de 40 Parties. Le président soumet cette proposition d'amendement aux voix et la Chine demande que ce vote ait lieu à bulletins secrets. Cette demande est acceptée, avec l'appui de 27 Parties. Le résultat du vote à bulletins secrets est de 67 voix pour, 60 voix contre et quatre abstentions. La proposition est donc rejetée.

L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, demande que sa proposition d'amendement de l'article 25, paragraphe 2, figurant dans le document CoP16 Doc. 4.2 (Rev. 1) soit soumise aux voix. La Chine demande que ce vote ait lieu à bulletins secrets. Cette demande est acceptée, avec l'appui de 28 Parties, citées par le Président. Le résultat du vote à bulletins secrets est de 62 voix pour, 62 voix contre et cinq abstentions. La proposition est donc rejetée.

4.3 Proposition d'amendement de l'article 25 du règlement intérieur sur les *Modes de scrutin* – Recours aux bulletins secrets

Le Mexique présente le document CoP16 Doc. 4.3 (Rev. 1) visant à apporter deux amendements à l'article 25, paragraphe 2: le premier amendement préconise que toute demande visant à ce qu'un vote ait lieu à bulletins secrets nécessite l'appui d'un tiers des représentants présents et votants; le second vise à indiquer que le vote sur la question de savoir si une décision doit être prise à bulletins secrets ou non ne nécessite pas d'avoir lieu à bulletins secrets. La Chine demande que les propositions du Mexique soient soumises à un vote à bulletins secrets.

Les Etats-Unis proposent d'amender la proposition figurant dans le document Doc. 4.3 (Rev. 1) en remplaçant "un tiers des" par "25" et en supprimant la dernière phrase proposée. La Chine demande que cette proposition d'amendement soit soumise à un vote à bulletins secrets. Cette demande est acceptée, avec l'appui de 29 Parties, citées par le Président. Le résultat du vote à bulletins secrets est de 41 voix pour, 91 voix contre et une abstention. La proposition est donc rejetée.

Israël propose que les deux propositions d'amendements de l'article 25, paragraphe 2, figurant dans le document CoP16 Doc. 4.3 (Rev. 1) fassent l'objet d'un vote séparé. Le Mexique appuie cette proposition. La Chine rappelle avoir demandé que ce vote ait lieu à bulletins secrets. Cette demande est appuyée par 35 Parties, citées par le Président.

Le résultat du vote à bulletins secrets relatif à la première proposition d'amendement (visant à remplacer "10 représentants" par "un tiers des représentants") est de 66 voix pour, 64 voix contre et deux abstentions. La proposition est donc rejetée.

Le résultat du vote à bulletins secrets relatif à la seconde proposition d'amendement (visant à ajouter une phrase à la fin de l'article 25, paragraphe 2) est de 67 voix pour, 50 voix contre et 11 abstentions. La proposition est donc rejetée.

La séance est levée à 11h15.